
APPEL À PROJETS 2019

FONDATION DE LA MUTUELLE GENERALE

Cahier des charges

« Les technologies au service des personnes atteintes de maladies neurodégénératives »

CONTEXTE ET OPPORTUNITÉ

Depuis sa création, en 2013, la Fondation de La Mutuelle Générale œuvre en faveur des personnes atteintes de maladies neurodégénératives et de leurs aidants, conformément aux missions qu'elle s'est données.

Chaque année, elle lance un appel à projets sur la problématique des **technologies au service des personnes atteintes de maladies neurodégénératives**.

PROBLÉMATIQUE

Ces dernières décennies ont été marquées par une prise de conscience collective du défi sociétal majeur que représentent les maladies neurodégénératives.

Aujourd'hui, en France, plus de 850 000 personnes sont touchées par la maladie d'Alzheimer ou une maladie apparentée, plus de 150 000 sont touchées par la maladie de Parkinson et plus de 85 000 par la sclérose en plaques.

La prévalence de plus d'un million de personnes malades en France et la gravité de l'impact de ces maladies sur la qualité de vie des personnes malades et de leurs aidants imposent **une mobilisation importante dans les domaines de la recherche, du soin et de l'accompagnement**.

Après trois plans dédiés à la maladie d'Alzheimer, première maladie neurodégénérative en France, le plan s'est étendu à l'ensemble des maladies neurodégénératives en 2014. Les pouvoirs publics se sont attachés à faire évoluer l'organisation du système de santé pour mieux répondre aux besoins de soins et d'accompagnement des personnes atteintes de troubles cognitifs et moteurs.

Ce changement de modèle organisationnel peut s'appuyer sur les opportunités offertes par les technologies de l'information et de la communication (TIC) développées par l'acteur industriel.

Depuis quelques années, des solutions technologiques émergent au sein des filières de prise en charge qui ont un impact sur les pratiques des professionnels. Ces solutions **permettent d'envisager des dispositifs innovants qui aident les personnes atteintes de troubles cognitifs et moteurs à rester autonomes le plus longtemps possible**. Télésurveillance, télémedecine, domotique, robotique ou objets connectés apparaissent comme autant de solutions pour aider à vivre mieux et plus longtemps chez soi.

OBJECTIF

Le présent appel à projets a pour objectif d'identifier et d'encourager des solutions innovantes qui permettent d'améliorer la santé et l'autonomie des personnes atteintes de maladies neurodégénératives sur les thématiques suivantes :

Thème 1 : Le suivi et l'accompagnement du malade et des aidants familiaux et professionnels au domicile

Il s'agit de soutenir des solutions qui assurent le maintien de l'autonomie au domicile de la personne le plus longtemps possible, dans des conditions de bien-être optimal et de sécurité.

Thème 2 : Les nouvelles pratiques innovantes des professionnels et dispositifs d'accompagnement au sein des organisations de santé

Il s'agit de s'intéresser aux solutions développées aujourd'hui qui modifient les pratiques des professionnels ou les dispositifs des organisations, durablement en faveur des personnes atteintes de maladies neurodégénératives.

TYPE DE SOUTIEN

La Fondation de La Mutuelle Générale cherche à encourager des projets proposant des solutions innovantes qui permettent d'améliorer la santé et l'autonomie des personnes atteintes de maladies neurodégénératives via :

- Un soutien financier de 18 mois ;
- Une participation à la valorisation des résultats.

DESTINATAIRES DE L'APPEL A PROJETS

Cet appel à projets s'adresse aux :

- Entreprises et Start-up du secteur numérique ;
- Etablissements de santé type Soins de Suite et réadaptation (SSR), de Médecine Chirurgie Obstétrique (MCO), CHU, Maison de Santé, EHPAD... ;
- Sociétés savantes, laboratoires (scientifiques, sociologiques), associations (living lab), etc.

Les collaborations entre Start-up ou entreprise du secteur numérique et les laboratoires sont souhaitées par la Fondation.

Une attention particulière sera donnée sur l'aspect co-crédation, co-conception (de type Living'Lab) impliquant les usagers (ou ses représentants), entreprise et le monde académique lors de la création du projet.

Les projets soumis devront être en phase de recherche et développement avancée et présenter un potentiel de succès important auprès des utilisateurs. Incrémentale ou de rupture, l'innovation devra nécessairement s'inscrire dans une perspective applicative.

CONDITIONS DE L'APPEL À PROJETS

1 – CONDITIONS DE CANDIDATURES

Le dossier de candidature complet déposé au nom du porteur du projet doit comporter :

- Le formulaire de candidature, dont le détail des lignes de dépenses prévues au budget demandé, le protocole (15 pages maximum) et un calendrier prévisionnel de réalisation des travaux.
- Le CV du porteur du projet, et une photo d'identité (facultative)

Une équipe candidate ne peut présenter qu'une seule demande dans le cadre de cet appel à projets. Si elle a déjà été soutenue par la fondation, elle doit avoir clôturé ses précédents engagements.

Les projets considérés comme « Hors Champ » de l'appel à projets ne sont pas expertisés.

Aucun dossier partiellement complété ou ne respectant pas les formats demandés ne sera traité.

2 – LES CREDITS

La Fondation de La Mutuelle Générale respecte les principes mis en œuvre depuis sa création concernant les modalités financière de soutien aux projets de recherche. Elle ne procède pas au versement de fonds mais règle directement sur présentation de factures. Elle accepte toutefois par dérogation de procéder à un versement de fonds de 3 mois pour les dépenses liées à une embauche en CDD sur pièces justificatives (Contrat de travail)

La totalité des factures doit être rendue 1 mois maximum après la fin de la convention. Au-delà, les factures ne seront pas honorées.

L'ensemble des factures doit être daté à la période couverte par la convention. En dehors de cette période, les factures ne seront pas honorées.

La Fondation accorde essentiellement des crédits de fonctionnement pour la réalisation d'un projet.

PROCÉDURES DE SÉLECTION

La sélection des dossiers sera réalisée par le comité de gestion sur la base des avis rendus par son comité scientifique, à l'issue d'une double expertise.

CRITÈRES DE SELECTION

Une attention particulière sera portée aux critères de sélection suivants :

- L'utilité du projet c'est-à-dire la réponse à un besoin réel identifié et justifié par des fondements scientifiques et/ou économiques ;
- Le caractère innovant du produit ou dispositif (unique sur le marché et/ou dans les organisations similaires, qui induit un changement dans la prise en charge) ;
- La crédibilité du projet (capacité à réunir l'ensemble des conditions et moyens nécessaires à la réussite du projet) ;
- Le bénéfice du projet (apport en termes d'amélioration de la santé et/ou de l'autonomie).

CONDITIONS CONTRACTUELLES

Contractualisation sous la forme d'une convention, signée par la Fondation de La Mutuelle Générale et l'entreprise ou l'organisme retenu, sur la base du budget détaillé.

CALENDRIER

Étape 1	Lancement de l'appel à projets	2 avril 2019
Étape 2	Réception des candidatures	12 mai 2019
Étape 3	Traitement des candidatures reçues et envoi aux membres du comité scientifique pour expertise	15 mai 2019
Étape 4	Retour des expertises, classement des dossiers et avis du comité scientifique	22 mai 2019
Étape 5	Sélection des lauréats lors du comité de gestion de la Fondation de La Mutuelle Générale	19 juin 2019

Le dossier de candidature ainsi que l'ensemble des informations utiles sont téléchargeables sur le site de la Fondation de La Mutuelle Générale : www.lamutuellegenerale.fr/fondation

DATE LIMITE D'ENVOI : 12 Mai 2019 à minuit

à riis@fondationdelavenir.org

(Référence AAP_FLMG19)

Contact : Veelasha HOOKOON au 01 40 43 23 92 ou par e-mail : RIIS@fondationdelavenir.org

*Tous les dossiers enregistrés feront l'objet
d'un accusé de réception par e-mail sous huitaine.*